

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 169-DAC Subvention de fonctionnement (24.000 euros), subvention d'investissement (35.000 euros), et convention avec l'association MILA (18e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'association MILA et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association MILA, dont le siège social est situé 2, rue André Messager 75018 Paris. (SIMPA 33422).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 14.000 euros est attribuée à l'association MILA au titre du soutien de la Ville aux écosystèmes culturels innovants pour ses activités en 2019.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association MILA au titre de ses activités dans le domaine de la culture en 2019.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 5 : Une subvention d'investissement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à l'association MILA au titre de ses activités en soutien à l'économie culturelle locale en 2019.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO